

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

énergies renouvelables Question écrite n° 101899

Texte de la question

La France peut se fixer un objectif de 50 % de couverture de ses besoins en chauffage par énergies renouvelables « locales » (biomasse, déchets, géothermie) d'ici à une génération, préconise un rapport sénatorial publié en ce mois de juillet 2006. Compte tenu des impératifs écologiques (réchauffement de la planète) et d'indépendance énergétique qui s'imposent plus que jamais à nous, il est indispensable que l'État montre l'exemple. Le rapport insiste sur le « gisement considérable de chaleur d'origine renouvelable » que constitue la biomasse ressources forestières, en constante progression, ou sous-produits de l'agriculture et de l'élevage. De même la géothermie, au « potentiel de développement immense », et dont « le gisement apparaît totalement sous-exploité ». En conséquence, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande désormais à M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer de lui indiquer s'il compte inciter son administration à s'équiper en ce sens.

Données clés

Auteur : Mme Chantal Robin-Rodrigo

Circonscription: Hautes-Pyrénées (2e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 101899 Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 8 août 2006, page 8278